

-
- ❖ La rencontre du comité s'est tenue en séance publique au Centre récréatif, culturel et sportif Saint-Zotique (75, rue du Square-Sir-George-Etienne-Cartier, Montréal).
 - ❖ Environ une douzaine de citoyens étaient présents.
 - ❖ La rencontre a débuté à 19 h 05 et s'est terminée vers 21 h 45.
-

Ordre du jour de la rencontre

1. **Ouverture de la séance**
 - Adoption de l'ordre du jour
 - Présentation des participants
2. **Retour sur les questions**
3. **Mise à jour des travaux et entraves du projet Turcot**
 - Travaux dans la future bande verte
 - Fermetures complètes
 - Rues Saint-Jacques et De Courcelle / ch. Glen
 - Avenue Greene
 - Suivi des travaux
 - Nouvelle configuration A-20 / A-720 est
 - Démantèlement de l'A-720 est
4. **Période de questions**
5. **Données sur la qualité de l'air – Ville de Montréal**
6. **Présentation de la Direction de santé publique de Montréal**
7. **Période de questions**
8. **Clôture de la rencontre**

Les éléments surlignés en bleu dans le présent document feront l'objet d'un suivi lors de la prochaine rencontre du comité qui se tiendra le 29 novembre 2016

Liste des participants

<i>Citoyens membres du comité (CMC)</i>	
M. Mauricio Garzon-Beltran M. Liamini Mokhtar M. Derek Robertson Mme Viviane Rochon Mme Clélia Sève	
<i>Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET)</i>	
<i>Direction du projet Turcot</i>	
M. Stéphan Deschênes	Directeur du projet Turcot
M. Stéphane Audet	Directeur adjoint de la mise en œuvre des travaux préparatoires et des travaux d'accompagnement
Mme Cynthia Martin	Conseillère en communication
<i>KPH Turcot (KPHT)</i>	
M. David Maréchal	Directeur qualité environnement
M. Laurent Turcot-Lamarre	Responsable en signalisation - Chargé de discipline
<i>Ville de Montréal (VdM)</i>	
Mme Marie-Sophie Couture	Chargée de section – Projet Turcot
M. James Byrns	Coordination projet Turcot - Ville de Montréal
Mme Diane Boulet	Chimiste responsable de la qualité de l'air – Service de l'environnement
<i>Service de police de la Ville de Montréal (SPVM)</i>	
M. Gilles Denicourt	Sécurité routière – poste de quartier 15
<i>Direction régionale de la santé publique</i>	
M. Stéphane Perron	Médecin
Mme Karine Price	Toxicologue

Octane Stratégies (OS)

M. Pierre Guillot-Hurtubise

Associé principal (animation de la rencontre)

Introduction

- L'animateur ouvre la rencontre et souhaite la bienvenue à tous les participants.
- Un tour de table est fait afin de présenter les intervenants.

Présentation des données de la qualité de l'air par Diane Boulet du Service de l'environnement de la Ville de Montréal suivi par la présentation de la Direction de santé publique de Montréal.

Les présentations sont disponibles dans la section [Comité bon voisinage du Sud-Ouest](#) du site Web Turcot.

Période de questions sur la présentation

Derek Robertson (CMC) – Malgré les bonnes conditions en général présentées par la Santé publique, il dit que c'est très difficile pour les citoyens de vivre avec la poussière. Il ajoute que les mesures d'atténuation présentées ne sont pas suffisantes.	Stéphane Perron (DRSP) – Il précise qu'ils n'ont pas dit que la poussière est acceptable et sans conséquence, mais qu'à long terme ce n'est pas un enjeu majeur. Il ajoute que tout citoyen qui a un problème de santé tel que des irritations relié à la poussière doit aller consulter son médecin.
Liamini Mokhtar (CMC) – Il demande s'il y a dans le monde des normes plus sévères pour les particules fines.	Diane Boulet (VdM) – Elle mentionne que la norme de 30 microgrammes par mètre cube a été adoptée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Elle ajoute qu'elle se compare très bien avec les critères de l'Organisation mondiale de la santé. Elle soutient qu'il s'agit d'une norme acceptable.
Liamini Mokhtar (CMC) – Il demande quel est l'impact de l'augmentation de la circulation locale sur les citoyens.	Stéphane Perron (DRSP) – Il souligne qu'ils regarderont la question dans un deuxième temps, mais qu'effectivement l'augmentation de la circulation peut avoir un impact sur la qualité de l'air. Diane Boulet (VdM) – Elle ajoute qu'en général la qualité de l'air à Montréal est très bonne, car elle se maintient entre 10 et 15 microgrammes par mètre cube.

<p>Clélia Sève (CMC) – Elle aimerait savoir où sont situées les deux stations de qualité de l’air à l’extérieur du secteur du projet.</p>	<p>Diane Boulet (VdM) – Elle dit que les stations sont situées sur Sainte-Catherine Est et à Montréal-Nord.</p>
<p>Clélia Sève (CMC) – Elle aimerait savoir quand sera en ligne la console pour la qualité de l’air.</p>	<p>Diane Boulet (VdM) – Elle affirme que le site devrait être prêt au cours de l’automne.</p>
<p>Clélia Sève (CMC) – Elle demande si une fois les travaux terminés il y aura une baisse du bruit et de la poussière.</p>	<p>Stéphan Deschênes (MTMDET) – Il affirme qu’à la fin des travaux, il est prévu qu’il y aura une amélioration du climat sonore dans environ 80 % des secteurs dû à l’installation de murs antibruit ainsi qu’à l’abaissement et à l’éloignement des structures à différents endroits.</p> <p>Diane Boulet (VdM) – Elle ajoute que pour la qualité de l’air, certaines stations resteront en fonction.</p>
<p>Citoyen – Il demande si la qualité de l’air et le bruit change avec les saisons. Il aimerait savoir si dans les années à venir la situation sera pire ou mieux. Il se dit préoccupé par les dépassements au niveau de la station 102. Il aimerait aussi savoir si le fait de porter un masque aiderait contre la poussière.</p>	<p>Diane Boulet (VdM) – Elle explique que les conditions météo peuvent influencer la qualité de l’air. Elle ajoute que les fluctuations sont calculées au jour le jour. Elle dit qu’en général la qualité de l’air est assez bonne à Montréal.</p> <p>David Maréchal (KPHT) – Il explique que 25 % des travaux ont été réalisés, mais qu’il reste encore beaucoup de travaux de construction et de démantèlement. Concernant la station 102, il ajoute que KPHT a travaillé fort pour diminuer l’impact de la poussière dans le secteur et qu’il continue les efforts en ce sens.</p> <p>Karine Price (DRSP) – Elle soutient que le port du masque n’est pas une mesure que la DRSP recommande. Elle ajoute que le but de la DRSP est de travailler à la source avec des mesures d’atténuation.</p>
<p>Citoyen – Il indique ses problèmes de santé (asthme, tâches sur les poumons, etc.). Il mentionne que son enfer quotidien c’est les camions dans son quartier. Il dit que les camions roulent sur des rues interdites, dont Sainte-Marguerite.</p>	<p>Stéphane Perron (DRSP) – Il recommande au citoyen de retourner voir son médecin pour être référé à la clinique spécialisée en médecine du travail et de l’environnement du CHUM.</p> <p>Laurent Turcot-Lamarre (KPHT) – Il explique que des vérifications sur le terrain pour le camionnage ont été faites par un patrouilleur et qu’un seul camion de KPHT a été pris à emprunter une rue non autorisée. Plusieurs rappels ont été faits aux camionneurs.</p>

	<p>Gilles Denicourt (SPVM) – Il ajoute que sur les rues Sainte-Marguerite et Lacasse beaucoup d'interventions ont été faites et que des contraventions ont été données.</p>
<p>Citoyen – Il dit que les alarmes de recul de nuit sont fréquentent dans son quartier et que cela l'empêche de dormir. Il souhaite que le Ministère fasse quelque chose.</p>	<p>Stéphane Audet (MTMDET) – Il indique au citoyen qu'il a fait la même demande lors du dernier comité bon voisinage et que le Ministère reviendra sur la question lors de la présentation.</p>
<p>Citoyen – Il se plaint aussi des alarmes de recul. Il dit habiter près du CUSM, à près de 1,5 km du chantier, et il dit entendre les alarmes la nuit. Il propose d'utiliser autre chose que les alarmes tonales de 107 décibels. Il dit que c'est un son strident qui peut s'entendre sur des kilomètres. Il ajoute qu'il existe de nouvelles technologies telles que les alarmes multifréquences « Broadbent ».</p>	<p>Pierre Guillot-Hurtubise (OS) – Il rappelle que la question sera traitée lors de la présentation.</p>
<p>Craig Sauvé (Conseiller de la ville pour St-Henri, Petite-Bourgogne, Pointe-St-Charles, Griffintow) – Il se plaint de la poussière transportée par les camions dans les quartiers résidentiels et il demande si KPHT a pris des mesures pour réduire le bruit et la poussière.</p>	<p>David Maréchal (KPHT) – Il dit que KPHT travaille en collaboration avec la Direction de la santé publique afin d'améliorer les mesures d'atténuation présentement en place.</p>
<p>Citoyenne – Elle dit que la circulation des camions sur la rue Saint-Rémi dans le secteur du tunnel est intolérable. Elle affirme que durant l'été plus de 100 camions passaient par jour. Elle dit aussi qu'elle a vu des camions remplis, mais pas de toile. Elle aimerait savoir si les toiles sont obligatoires.</p>	<p>Laurent Turcot-Lamarre (KPHT) – Il confirme que la rue Saint-Rémi est une voie de camionnage autorisée. Il indique toutefois que l'ouverture de l'entrée vers le chantier par la rue Pullman devrait réduire la circulation de camions sur la rue Saint-Rémi puisque les camions peuvent ainsi accéder directement à la rue Saint-Jacques. Il confirme que les toiles sont obligatoires.</p> <p>Gilles Denicourt (SPVM) – Il ajoute que des mandats d'infractions peuvent être émis lorsque les camions circulent sans toile.</p>
<p>Mauricio Garzon-Beltran (CMC) – Il demande un portrait régulier des plaintes reçues.</p>	<p>Stéphan Deschênes (MTMDET) – Il dit qu'il fera des vérifications afin de fournir l'information.</p>
<p>Mauricio Garzon-Beltran (CMC) – Il indique que la Ville a souvent dit qu'il y aurait une plate-forme Web sur la qualité de l'air, mais que les citoyens attendent toujours. Il demande si c'est certain qu'elle sera mise en ligne à l'automne.</p>	<p>Diane Boulet (VdM) – Elle souligne que le contrat a été signé et que la plate-forme devrait être prête pour novembre, au plus tard à la fin de l'année.</p>
<p>Mauricio Garzon-Beltran (CMC) – Pour la qualité</p>	<p>Stéphan Deschênes (MTMDET) – Il mentionne</p>

<p>de l'air à long terme, il demande que des espaces verts soient aménagés sur les terrains vacants dans les secteurs les plus touchés tels que la rue De Richelieu, le terrain du 780 Saint-Rémi et le secteur des Tanneries.</p>	<p>qu'il n'a pas l'information sur la vocation de ces terrains, mais qu'il fera un suivi sur la question.</p>
<p>Mauricio Garzon-Beltran (CMC) – Il demande à la Ville si quelque chose sera fait concernant le camionnage sur le réseau local et le réaménagement des artères afin de compenser les citoyens durement touchés par les travaux.</p>	<p>James Byrns (VdM) – Il souligne qu'une fois les travaux de Turcot terminés, les routes de camionnage seront réajustés.</p> <p>Marie-Sophie Couture (VdM) – Concernant les aménagements, elle indique que la Ville travaille présentement sur le dossier.</p> <p>Stéphane Audet (MTMDET) - Il ajoute que le projet Turcot amènera beaucoup de verdissement dans le secteur, par exemple avec l'aménagement de l'allée des Tanneries et la falaise Saint-Jacques.</p>

Retour sur les questions du dernier comité

- Nettoyage des trottoirs – nouvelle machinerie

David Maréchal (KPHT) - *image présentée de la nouvelle machinerie.* Il indique que cette machinerie permet une meilleure efficacité lors du nettoyage des trottoirs.

- Largeur et hauteur de la bande de végétation (buttes) au sud des voies de l'autoroute 20

Stéphane Audet (MTMDET) - Il explique que la hauteur des buttes qui seront situées au sud des voies de l'autoroute 20, entre les boulevards Pullman et Angrignon variera entre 4 et 5 mètres. La largeur est d'environ 30 mètres. Il ajoute qu'à la prochaine rencontre en novembre sera présenté avec du visuel ce qui relève du Ministère versus ce qui relève de la Ville dans ce secteur, ce qui est prévu ainsi que les grandes étapes.

- Graffiti sur le mur de soutènement près de la rue Rose-de-Lima

Stéphane Audet (MTMDET) - Il mentionne que des équipes du Ministère ont procédé au nettoyage du mur.

- Station sonore sur la rue Agnès

Stéphane Audet (MTMDET) - Il souligne que l'emplacement de la station sonore qui était en place sur la rue Agnès a été revu. Celle-ci a été relocalisée à l'intersection de l'avenue Laporte et de la rue De Richelieu afin de mieux couvrir les travaux en cours.

➤ Alarmes de recul

Stéphane Audet (MTMDET) - En réponse aux questions précédentes et celles posées lors du dernier comité de bon voisinage. Des citoyens ont soulevés que les alarmes de recul sont dérangeantes, principalement lors de travaux de nuit. Il a alors été demandé si les façons de faire peuvent être modifiées ou encore si les alarmes de recul peuvent être retirées. Voici la réponse du Ministère :

- Il est d'abord important de noter que les alarmes de recul sont obligatoires en vertu de la Loi sur la santé et la sécurité du travail, et ce, afin d'assurer la sécurité des travailleurs. Selon cette Loi : Tout véhicule automoteur doit être équipé d'un avertisseur sonore qui doit être installé à portée du conducteur; avoir un son particulier au genre d'équipement et différent de tout autre signal du même chantier de construction; et avoir une intensité suffisante pour dominer les bruits du chantier.
- Il est donc impossible de simplement retirer les alarmes. La CNESST n'accepterait en aucun cas une telle situation qui pourrait entraîner des accidents graves sur le chantier.
- L'alternative aux alarmes de recul habituelles est les alarmes à large bande qui utilisent la technologie du bruit blanc. Au lieu du bruit caractéristique des alarmes, le dispositif émet un son pschitt pschitt. Ce type d'alarme est aussi accepté par le CNESST.
- KPH Turcot a fait des essais sur le chantier avec celles-ci, toutefois les travailleurs ne se sentaient pas en sécurité, ayant l'impression de moins percevoir les alarmes.
- De plus, de nombreux camionneurs artisans, dont l'équipement n'appartient pas à KPH Turcot, travaillent sur le chantier. Ces camions sont généralement munis de dispositifs conventionnels. Il serait donc impossible d'imposer ce type d'alarme pour l'ensemble des camionneurs. L'uniformité des alarmes de recul sur le chantier est à privilégier afin d'éviter toute confusion chez les travailleurs. Il s'agit encore une fois d'une raison de sécurité.
- Les options disponibles sont très limitées. Il faut garder en tête que Turcot est un chantier énorme avec actuellement plus de 900 travailleurs sur le chantier quotidiennement. Il n'y a aucun compromis à faire en ce qui concerne la sécurité.
- KPH Turcot minimise le plus possible les manœuvres à reculons lors de la réalisation de travaux de nuit en mettant en place des trajets pour la livraison des matériaux, et ce, afin de limiter l'utilisation des alarmes de recul. Le Ministère a également sensibilisé à nouveau l'entrepreneur responsable des travaux de maintien de l'échangeur Turcot à l'importance de minimiser les travaux de nuit lorsque les opérations le permettent.

David Maréchal (KPHT) - Il souligne que KPHT travaille depuis le début sur les mesures d'atténuation pour limiter les alarmes de recul la nuit. Il ajoute qu'ils sont en train de mettre en place un projet pilote sur les camions appartenant à KPHT, soit l'utilisation d'alarmes à intensité variable de soir et de nuit, mais avec un voyant lumineux afin d'augmenter la sécurité des travailleurs. Il ajoute que si le projet est concluant, il y aura moins d'impact sonore pour les résidents. Il souligne toutefois que KPHT n'a pas le contrôle sur les travailleurs artisans.

Mise à jour des travaux et entraves du projet Turcot

Présentation par le MTMDET et KPH Turcot

Pour consulter la présentation faite lors du comité de bon voisinage, consulter la section [Comité de bon voisinage Sud-Ouest](#) du site Web Turcot.

Période de questions sur la présentation

<p>Liamini Mokhtar (CMC) – Il dit qu’il aimerait avoir un suivi concernant le dépassement du bruit, en particulier concernant les alarmes de recul.</p>	<p>David Maréchal (KPHT) - Il dit que KPHT fera un suivi concernant le projet-pilote pour les alarmes de recul lors du prochain comité.</p>
<p>Liamini Mokhtar (CMC) – Il aimerait avoir un suivi concernant l’évolution des travaux du pont du canal Lachine et la déviation de la piste cyclable sur le chemin de la Côte-Saint-Paul.</p>	<p>Laurent Lamarre-Turcot (KPHT) – Il dit que dès la mi-octobre, lors de l’installation de la zone des travaux, il y aura déviation de la piste cyclable du côté nord du chemin de la Côte-Saint-Paul. Il ajoute que pour ce faire Côte-Saint-Paul sera à sens unique en direction ouest.</p> <p>David Maréchal (KPHT) – Il mentionne que concernant le pont du canal de Lachine, les premières poutres seront installées en direction nord dès cet hiver.</p>
<p>Derek Robertson (CMC) – Il aimerait obtenir plus d’information sur les changements de la piste cyclable et des voies piétonnières avec les fermetures sur le chemin de la Côte-Saint-Paul. Il ajoute qu’actuellement, il est difficile de traverser dans le secteur du Centre récréatif Gadbois, entre autres parce que les camions ne respectent pas le 30 km/h.</p>	<p>Laurent Lamarre-Turcot (KPHT) – Il mentionne qu’un aménagement sera fait au carrefour, entre autres, avec du marquage pour permettre aux cyclistes et aux piétons de traverser de manière sécuritaire la chaussée. Il ajoute qu’au moment des travaux sur le chemin de la Côte-Saint-Paul, la rue Notre-Dame Ouest sera entièrement rouverte.</p>
<p>Mauricio Garzon-Beltran (CMC) – Il demande de l’information sur l’installation de deux conduites de drainage dans la future bande verte au pied de la falaise. Il dit que toutes sortes d’information circulent présentement dans les médias sociaux. Il demande d’être mieux informé pour éviter la désinformation.</p>	<p>David Maréchal (KPHT) – Il explique qu’il s’agit d’une zone de 6 mètres au pied de la falaise où ils vont installer les conduites de drainage. Il mentionne qu’aucun arbre ne sera coupé, qu’un biologiste est venu inspecter pour s’assurer que les couleuvres ne seront pas affectées et que le ministère du Développement durable, de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques est venu inspecter la zone des travaux. Il constate que toutes les mesures ont été mises en place pour que soient respectées les normes.</p> <p>James Byrns (VdM) – Il ajoute que Mme Mintz de Sauvons la falaise a été informée par la Ville de tous les détails des travaux de drainage. Il se dit préoccupé par toute la désinformation qui a circulé dans les médias sociaux par la suite.</p> <p>Marie-Sophie Couture (VdM) – Elle souligne que l’installation des conduites fait partie du plan de drainage pour la création des milieux humides. Elle</p>

	<p>ajoute que les infrastructures ont été validées par toutes les instances concernées, dont le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Elle soutient que tout a été fait dans les règles de l'art.</p>
<p>Mauricio Garzon-Beltran (CMC) – Il demande un suivi de la part de la Ville de Montréal pour des sujets déjà abordée dans les comités précédents :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sur les rues Saint-Jacques et Saint-Antoine, entre les rues Rose-de-Lima et du Couvent, il dit qu'il y a beaucoup de circulation, entre autres de camions. Il demande si la Ville a prévu quelque chose pour la sécurité des cyclistes et des piétons. • Il dit que le viaduc du CN sur la rue St-Rémi n'est pas sécuritaire. Il demande s'il y a quelque chose de prévu concernant ce viaduc. • Il demande le rafraîchissement du marquage à certaines intersections, par exemple, entre le parc et le premier chemin de fer ainsi que sur Saint-Jacques vers la caserne de pompier. 	
<p>Liamini Mokhtar (CMC) – Il dit s'adresser à la Ville de Montréal. Il aimerait obtenir de l'information sur le déneigement de la piste cyclable sur les abords du canal Lachine et la rue Saint-Patrick.</p>	<p>Pierre Guillot-Hurtubise (OS) – Il dit que le comité bon voisinage Turcot n'est pas l'endroit pour discuter de cette question. Il propose d'intervenir auprès du conseil d'arrondissement et à la Ville de Montréal.</p>

Prochaine rencontre du comité : 29 novembre 2016